



# RAPPORT SUR LES FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

**PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE OLIVIER DUMAIS,  
LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025**

Dans les dernières semaines, la Municipalité a obtenu les états financiers et le rapport du vérificateur externe de l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2024 tel que vérifié par la firme de comptables professionnels agréés Blanchette Vachon et Associés.

Les états financiers dressent également l'état du solde des divers fonds réservés au 31 décembre 2024. L'excédent de fonctionnement non affecté se solde donc à 2 231 111 \$ comparativement à 2 064 273 \$ pour l'année antérieure. Quant au fonds de roulement, le solde disponible est de 352 893 \$, alors qu'il était de 627 135 \$ en 2023.

L'endettement total net à long terme au terme de l'exercice financier se soldait à 35 901 400 \$ en augmentation de 7 043 700 \$ par rapport à la fin de l'exercice financier 2023.

L'exercice financier 2024 s'est terminé par un excédent des revenus sur les dépenses de 3 707 859 \$. Les revenus totaux ont été de 15 933 014 \$ alors qu'ils avaient été budgétés à 12 160 000 \$. De façon plus concrète, le surplus réalisé en 2024 découle de revenus additionnels et de dépenses non réalisées qui se détaillent sommairement comme suit :

**- Revenus additionnels**

- Croissance des valeurs foncières de 499 557 \$;
- Droits de mutations additionnels de 394 427 \$;
- Vente de terrains industriels pour 2 171 140 \$;
- Amendes et intérêts additionnels de 117 841 \$;

Dans ce rapport financier, les représentants de la société de comptables professionnels agréés Blanchette Vachon concluaient que les états financiers consolidés présentaient une image fidèle de la situation financière de la Municipalité, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public outre l'application de la nouvelle norme comptable SP3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » qui a mené à une opinion avec réserve puisque le passif n'a pas été établi.

Olivier Dumais, maire

## RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL 2024

En vertu de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, la Municipalité doit publier la rémunération globale reçue par chaque membre du conseil dans le cadre de ses fonctions.

Membres du conseil	Rémunération	Allocation	Rému. MRC	Alloc. MRC	Régie	Total
Olivier Dumais, maire	54 281.64 \$	19 772.12 \$	6 807.84 \$		1 665.50 \$	82 527.10 \$
Germain Couture, conseiller au siège no. 1	10 807.12 \$	5 403.56 \$				16 210.68 \$
Dave Bolduc, conseiller au siège no. 2	10 807.12 \$	5 403.56 \$				16 210.68 \$
Renaud Labonté, conseiller au siège no. 3	10 807.12 \$	5 403.56 \$				16 210.68 \$
Stéphanie Martel, conseillère au siège no. 4	10 807.12 \$	5 403.56 \$				16 210.68 \$
Caroline Fournier, conseillère au siège no. 5	10 195.06 \$	5 097.53 \$				15 292.59 \$
Anick Campeau, conseillère au siège no. 6	10 807.12 \$	5 403.56 \$				16 210.68 \$